

Fiche informative FSD GROUP SPRL

1. Identification de FSD Group sprl

- *Siège social* : (NL) Paapsemiaan 11 B us 9 te 1070 Anderlecht
(FR) Boulevard Paepsem 11 B boîte 9 à 1070 Anderlecht
- *Etablissements* : établissement 1.
Boulevard Paepsem 11 B boîte 9 à 1070 Anderlecht
établissement 2.
Kuringersteenweg 520 à 3511 Hasselt
- *Téléphone* : établissement 1 Anderlecht = 02/502.96.79
établissement 2 Hasselt = 011/25.26.27
- *Fax* : établissement 1 Anderlecht = 02/502.65.73
établissement 2 Hasselt = 011/27.83.40
- *Email* : info@creditbelgium.be
info@geldlenen.be
info@pretplus.be
info@krediet-service.be
info@hypodirect.be
- *Numéro d'entreprise* : RPM Bruxelles TVA (BE) 0820.116.984

La société FSD Group sprl exerce ses activités au moyen des dénominations commerciales, marques et logos protégés suivants :

- Geldlenen.be = www.geldlenen.be
- Krediet-service = www.krediet-service.be
- Prêt Plus = www.pretplus.be
- Hypo direct = www.hypodirect.be

FSD Group sprl est inscrite et agréée en tant que courtier en assurances, sous le numéro 108.780A dans le registre des intermédiaires d'assurances tenu par la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers), rue du Congrès 12-14 à 1000 Bruxelles, consultable sur www.fsma.be.

2. Activité

FSD Group sprl offre en sa qualité de courtier en assurances des services d'intermédiation en assurances. L'intermédiation en assurances consiste en : (i) le conseil quant aux contrats d'assurance, (ii) la proposition, la présentation ou la réalisation de travaux préparatoires en vue de conclure des contrats d'assurance, (iii) la réalisation de travaux à la conclusion des contrats d'assurance, ainsi que (iv) la contribution à la gestion et à l'exécution des contrats d'assurance.

3. Rapport

Dans ce cadre, FSD Group sprl dresse au minimum une fois par an un rapport à l'attention de ses clients sur l'état actuel des polices d'assurance qu'ils ont souscrites - par l'intermédiation de FSD Group sprl - et si cela s'avère pertinent, sur l'évolution de leur dossier global d'assurance auprès de FSD Group sprl.

Ce rapport se fait par voie écrite ou électronique, complété par une discussion lors d'un entretien personnel.

4. Branches d'assurance

FSD Group sprl est un courtier en assurances agréée pour exercer des activités en matière d'intermédiation en assurances pour les branches suivantes :

1 / 2 / 3 / 4 / 7 / 8 / 9 / 10 / 13 / 14 / 15 / 16 / 17 / 18 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29

Les branches d'assurance précitées englobent les types de contrats d'assurance suivants :

- Assurances contre les accidents
- Assurances contre les maladies
- Assurances automobiles
- Assurances maritimes et de transport
- Assurances incendies en autres assurances dégâts aux biens
- Assurances de responsabilité civile
- Assurances-crédit et caution
- Assurances de pension
- Assurances d'investissement
- Assurances d'épargne
- Assurances-vie

FSD Group réunit de cette manière la grande diversité des produits d'assurance disponibles sur le marché et peut déterminer ainsi la solution d'assurance la plus adéquate pour répondre aux exigences et besoins de ses clients. En tant que courtier en assurances, FSD Group sprl n'est en outre pas liée dans le choix de l'une ou de l'autre compagnie d'assurances et peut s'investir au mieux dans la défense des intérêts de ses clients.

La philosophie de FSD Group sprl consiste à passer en revue le marché des assurances au moins une fois par an en vue de sélectionner l'offre de produits la plus adéquate pour répondre aux exigences et besoins personnels de ses clients.

De cette manière, FSD Group sprl peut également réaliser une étude de marché sur mesure pour les exigences et besoins très spécifiques de certains clients.

5. Coûts

En principe, FSD Group sprl reçoit pour ses services d'intermédiation en assurances une rémunération ("commission") via la compagnie d'assurances, qui fait partie intégrante de la prime que vous payez à la compagnie d'assurances en tant que client .

En outre, FSD Group sprl peut recevoir une rémunération de la compagnie d'assurances, liée au volume du portefeuille d'assurances que FSD Group sprl a, par son intermédiation, placé auprès de la compagnie d'assurances concernée ou qui est payée pour les tâches supplémentaires prises en charge par FSD Group sprl pour le compte de la compagnie d'assurances.

Pour de plus amples informations à cet égard, veuillez consulter la politique de FSD Group sprl en matière de conflits d'intérêts.

Dans des cas exceptionnels, FSD Group sprl reçoit une rémunération directe du client pour ses services en matière d'intermédiation en assurances. Dans ce cas, FSD Group sprl communiquera le montant de ce coût en toute transparence au client avant la prestation de tout service d'intermédiation.

En tout cas, FSD Group sprl communiquera au client via son rapport annuel un aperçu des coûts payés, esquissés ci-dessus.

6. Politique de conflit d'intérêts

FSD Group sprl a développé une politique en matière de conflits d'intérêts, décrite dans un autre document qui est transmis au client en même temps que la présente fiche informative.

Le client a en outre le droit de recevoir sur demande des informations plus détaillées au sujet de la politique en matière de conflits d'intérêts précitée.

7. Titulaires du contrôle

FSD Group sprl en sa qualité de courtier en assurances est soumise au contrôle de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14 à 1000 Bruxelles (www.fsma.be).

8. Traitement des plaintes

Pour toutes ses questions et problèmes, le client peut s'adresser en priorité à FSD Group sprl.

Les plaintes concernant les assurances peuvent également être déposés auprès du Service Ombudsman des Assurances:

square de Meeûs 35

1000 Bruxelles

Tel.: 02/547.58.71

Fax: 02/547.59.75

www.ombudsman.as

9. Toujours à votre service

Le client peut s'adresser à FSD Group sprl en néerlandais, en français ou en anglais.



Le client est tenu de communiquer son domicile légal à FSD Group sprl, ainsi que l'adresse où il souhaite recevoir sa correspondance (dans le cas où celle-ci ne correspondrait pas à son domicile légal). Tout changement d'adresse doit être communiqué par écrit à FSD Group sprl.

Toute correspondance, envoyée à la dernière adresse communiquée par le client à FSD Group sprl, est supposée avoir été valablement envoyée au client.

Le client peut quant à lui adresser sa correspondance à l'un des établissements de FSD Group sprl (Boulevard Paepsem 11 B boîte 9 à 1070 Anderlecht - Kuringersteensweg 520 te 3511 Hasselt), ou contacter FSD Group par fax ou par e-mail .

Un formulaire de contact est en outre prévu sur les sites Internet de FSD Group sprl